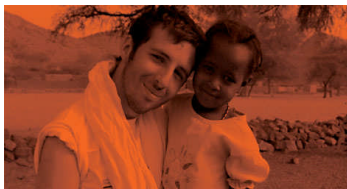


| Jeunesse – Séance plénière décembre 2011 |

Service civique : des jeunes volontaires s'engagent avec « Citoyens 76 »

Favoriser l'accès à la citoyenneté. Afin de soutenir les projets associatifs des jeunes seinomarins et des structures qui les accueillent, le Département de Seine-Maritime souhaite actualiser les orientations de sa politique de jeunesse. Les ambitions majeures de cette politique renforcée sont d'encourager l'accès des jeunes Seinomarins à l'autonomie et à la citoyenneté. Depuis 2006, le Département s'engage à promouvoir activement les projets associatifs contribuant à l'épanouissement et l'autonomie des jeunes en apportant notamment son soutien aux actions qui impliquent des jeunes ou aux initiatives des jeunes inscrites dans un cadre associatif.

Un nouveau dispositif : "Citoyens 76". Face aux défis civiques que génèrent les difficultés d'insertion d'une large partie de la jeunesse, le Département souhaite accentuer son engagement dans la voie de la confiance faite à ce public en créant un nouveau dispositif appelé « Citoyens 76 ». Ce nouveau dispositif s'adresse aux jeunes Seinomarins âgés de 16 à 25 ans, désireux d'accomplir volontairement des missions d'intérêt général, en service civique.



Différentes missions d'intérêt général. Ces citoyens volontaires pourront accomplir des missions d'intérêt général s'articulant autour de plusieurs thématiques, avec l'idée de mener à bien des actions altruistes, au bénéfice des populations les plus fragiles :

- **Culture et loisirs** : initier des jeunes aux pratiques culturelles en organisant des sorties dans des musées ou des spectacles vivants.
- **Éducation pour tous** : aider à combattre l'illettrisme ou la déscolarisation en accompagnant des jeunes dans des ateliers de lecture ou de loisirs.
- **Environnement** : sensibiliser la population au respect de l'environnement, au tri des déchets, aux économies d'énergie.
- **Solidarité** : proposer aux personnes âgées des animations en relation avec le tissu associatif local.
- **Sports** : accompagner des personnes n'ayant pas accès au sport, pour des raisons physiques ou sociales : personnes âgées, enfants, adultes handicapés ou fragiles.

Une promotion départementale de "Citoyens 76". Durant chaque année scolaire, le Département accueillera dans ses locaux une promotion départementale de « Citoyens 76 » composée de 25 jeunes, partageant une mission d'intérêt général commune. D'autre part, en devenant partenaire de la formation citoyenne des jeunes Seinomarins impliqués dans des missions de service civique, le Département assurera une **découverte de l'institution départementale** auprès des "Citoyens 76" et leur remettra un « **Passeport Citoyen** » valorisant leur parcours civique.

La prise en charge financière. Afin de soutenir les jeunes dans leur service civique, l'Etat versera une indemnité mensuelle de 484,22 € au volontaire, quelle que soit la durée hebdomadaire de la mission. Il allouera également à la structure d'accueil, un forfait de 101,49 € qu'elle reversera au volontaire, en prestations en nature ou en espèces (prise en charge des frais d'alimentation ou de transport). Concernant la participation du Département dans la mise en place du dispositif "Citoyens 76", la dépense annuelle est estimée à **25 000€**, correspondant à la prestation de subsistance destinée aux jeunes volontaires accueillis au sein du Département

CONTACT PRESSE

Attachée de presse : Camille Delamare | 06 74 35 26 07 | camille.delamare@cg76.fr

Directeur de la Communication : Vincent Lalire | vincent.lalire@cg76.fr

www.seinemaritime.net